



**MODIFICATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME DE
LASSERRE**

3-2 Document graphique

Village

Procédure	Approbation
Révision du PLU	Le 5 octobre 2015
1 ^{ère} modification simplifiée	Le 19 juin 2017
1 ^{ère} modification	

Echelle: 1/2500

GIE Urbanistes et Associés



ZONES DU PLU

- UA : Centre historique
- UB : Zone d'extensions urbaines situées en continuité du village ancien. Le tissu est principalement constitué de lotissements. L'essentiel de la zone est comprise en assainissement collectif.
- UBa : Zone d'extensions urbaines non desservies par l'assainissement collectif.
- UC : Zone couvrant des zones d'habitat plus lâche que dans le centre et est en assainissement autonome.
- UE : correspond aux ateliers techniques municipaux.
- 1AU : Cette zone comprend des terrains non aménagés réservés pour le développement urbain en continuité de l'existant. Sa vocation est essentiellement de l'habitat. L'ensemble du secteur est raccordé au réseau collectif d'assainissement.
- 2AU : Secteurs non aménagés destinés à une urbanisation future. Ces secteurs pourront être ouverts à l'urbanisation par modification du PLU lorsque les capacités des réseaux et des équipements publics seront suffisantes.
- A : Zone à protéger en raison du potentiel agronomique et économique des terres. Les constructions à usage agricole sont autorisées si elles sont nécessaires. L'extension et les annexes des habitations existantes sont admises.
- N : Zone Naturelle et forestière à protéger.
- Nce : Sous secteurs correspondant aux corridors écologiques ayant pour but de permettre la libre circulation de la faune.
- Nzh : Zones humides à protéger

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES :

NUMERO D'OPERATION	DESTINATION	BENEFICIAIRE	SUPERFICIE APPROCHEE (en m²)	NUMEROS PARCELLES
1	Aménagement d'un accès (voirie et cheminement) vers les équipements de Pradère	Commune	2800	OA 258, 259
2	Acquisition pour la réalisation de fossés au lieu dit « Embacalet »	Commune	10 000	OA 277, 282, 283, 284, 285, 1082, 616, 199, 200, 198, 197, 208, 209, 210, 214, 207, 218
3	Acquisition pour la réalisation de fossés reliant le hameau d'Enrouset au ruisseau de Ceres	Commune	4 700	OA 1364 OB 44, 259, 260, 364, 401, 402, 403, 408, 409
4	Elargissement de la voie au lieu dit « Prade d'en haut »	Commune	500	OA 436, 674, 490, 491, 586, 587
5	Création d'un chemin piétonnier à Embarrière	Commune	500	OA 958, 1040, 138
6	Aménagement d'une liaison piétonne et cyclable vers la gare de Mérenvielle	Commune	7 000	OA 757, 326, 325, 301, 302, 303, 300, 299, 298
7	Aménagement d'un espace public et mise en valeur du travail	Commune	1 950	OA 277
8	Aménagement d'un accès vers le cimetière de 5 mètres de largeur	Commune	300	OA 64, 539

PRESCRIPTIONS DU PLU

- Espace boisé classé (L113-1 du CU)
- Emplacements réservés (L151-41 du CU)
- Secteur concerné par des Orientations d'aménagement et de Programmation (L151-7 du CU)
- Haie classée en Espace Boisé Classé

INFORMATIONS SERVITUDE D'UTILITE PUBLIQUE

- Position de la canalisation de transport de gaz naturel générant des restrictions à la construction

